



**CONSEIL DE DIRECTION**  
**85<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 8-10 mai 2006**

UNIDROIT 2006  
C.D. (85) 17 rév.  
Original: français  
Mai 2006

**Point n° 17 de l'ordre du jour: Elaboration du projet de budget pour l'exercice financier 2007**

(note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Etat des premières estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2007 préparées par le Secrétariat</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Elaboration du projet de budget pour l'exercice financier 2007</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>C.F./S.C. (105) 2/Rev. C.F./S.C. (105) 3</i>

1. Les premières estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2007 (C.F./S.C. (105) 2/Rev.), préparées par le Secrétariat, ont été examinées par la Sous-commission de la Commission des Finances lors de sa 105<sup>ème</sup> session, qui s'est tenue à Rome le 23 mars 2006. Au cours de la session, plusieurs membres de la Sous-commission ont manifesté leur préoccupations liées au fait que les premières estimations contenaient, par rapport au budget 2006, des prévisions d'augmentation des dépenses, qui concernaient principalement – quoique non uniquement - le Chapitre des rémunérations et le Chapitre des charges sociales (que le Secrétariat propose de financer en partie par une augmentation des contributions des Etats membres), et ont demandé au Secrétariat des suppléments d'informations sur certains Chapitres (voir le rapport de la session, C.F./S.C. (105) 3). Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, ne pouvant être présent à la session, a fait parvenir au Secrétariat un document qui est annexé au rapport de la session.

2. Au cours de l'année 2005, le Conseil de Direction a nommé deux Secrétaires Généraux adjoints, dont un était déjà dans les rangs du Secrétariat, sans que cela ait entraîné des coûts supplémentaires, tandis que l'autre, avec fonctions de Chef des services administratifs, a été choisi à l'issue une sélection à l'extérieur de l'Institut. Cela a été rendu possible grâce a une contribution importante de la part du Gouvernement du Royaume-Uni, qui a offert, à travers M. Anthony Inglese, de répéter son offre pour 2007; l'Institut doit cependant en 2007 – comme il a fait en 2006 - couvrir la différence entre la contribution extrabudgétaire britannique et la rétribution totale incluant les charges sociales du nouveau Secrétaire Général adjoint, à qui en 2006 on n'a pu d'ailleurs garantir le niveau de rétribution attaché à sa fonction.

3. Les fonctions de Ddépôt de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique sont accomplies par un Chargé de recherches rémunéré grâce à des contributions provenant d'un certain nombre d'Etats membres. Ces contributions permettent d'assurer ce poste jusqu'au 30 août

2007; le Secrétariat estime que, étant donné l'importance des fonctions de Dépositaire, il faudrait trouver le restant de la somme nécessaire pour renouveler ce contrat sur le budget régulier de l'Institut.

4. Le Chapitre 2, et par conséquent le Chapitre 3, subissent par ailleurs des augmentations parce que le système des rétributions des fonctionnaires et employés de l'Institut est rattaché au système des Organisations coordonnées (OCDE) (appliqué avec un retard de 6 mois et avec une réduction de 20%). Lors de la réunion de la Sous-commission de la Commission des Finances, certains des participants ont demandé si l'Institut devait rester lié à ce système. Ce n'est pas au Secrétariat de proposer de modifier ce système; il faut noter cependant qu'il permet à une petite organisation comme UNIDROIT de compter sur une assistance technique, impartiale et adaptée aux exigences d'une organisation internationale.

5. Le Secrétariat veut souligner que le budget 2006 montrera des augmentations par rapport au budget tel qu'il avait été préparé par le Secrétariat au mois de mars 2005. Par conséquent, si l'on compare le budget 2007 avec le budget provisoire établi le 31 mars 2006, on peut constater que le niveau des dépenses de l'Institut en 2006 a nettement augmenté par rapport au budget tel qu'il avait été préparé en mars 2005, et cela à cause des raisons indiquées aux points 2, 3 et 4. Les premières estimations relatives au budget 2007 tendent à conserver l'organigramme tel qu'il est actuellement.

6. Pour le résumé des propositions discutées au sein de la Sous-commission de la Commission des Finances, voir l'Annexe I. La position du Gouvernement américain, telle que soumise à la Sous-commission pour examen, figure dans une Note en date du 23 mars 2006 (voir l'Annexe II).

7. Le Secrétariat s'efforce de contenir les dépenses:

a) par des économies; certains Chapitres ne montrent pas d'augmentations, ce qui, à cause de l'augmentation des prix et des tarifs, correspond en réalité à une réduction des ressources disponibles, surtout pour ce qui concerne la Bibliothèque, la promotion des instruments d'Unidroit et les déplacements des fonctionnaires. Sur ces Chapitres, des réductions en termes réels sont déjà en cours;

b) par la recherche de financements extérieurs à ses activités principales. On rappellera que le salaire du Chargé de recherches responsable du projet le plus important sur le plan économique est entièrement financé par des donateurs privés. Ces derniers contribuent à l'organisation de comités d'experts, de Groupes de travail et de séminaires;

c) le Chargée de recherches associé qui travaille sur le projet de Loi type sur le *leasing* est financé par des fonds privés;

d) les bases de données (UNILAW et UNILEX) sont financées par des fonds privés.

8. Deux Gouvernements ont mis à disposition du Secrétariat des fonctionnaires dont la présence est essentielle pour que le Programme de travail actuel puisse être exécuté de façon adéquate. De façon analogue, un petit nombre de stagiaires très qualifiés apportent leur aide, moyennant, dans des cas exceptionnels, une aide modérée pour les frais de logement et de séjour.

9. Le Secrétariat propose par conséquent:

a) d'inviter le Conseil à approuver le projet de budget pour l'exercice financier 2007;

b) d'inviter chaque membre du Conseil à insister auprès de leurs Gouvernements afin qu'ils acceptent, en particulier, la part de l'augmentation proposée qui est nécessaire à intégrer pleinement le nouveau Secrétaire Général adjoint et le Chargé de recherches aidant le Secrétariat à remplir ses fonctions de Dépositaire dans le budget régulier.

## ANNEXE I

	<b>Budget 2006</b> (avril 2005)	<b>2006</b> (31.3.2006)	<b>2007</b> (avril 2006)
<b>Chapitre 1 – Indemnités à titre de remboursement des frais</b>			
Art.1 (Conseil de Direction et Comité Permanent)	55.000,00	55.000,00	55.000,00
Art.4 (Commissaires aux comptes)	3.500,00	3.500,00	3.500,00
Art. 5 (Comités d'experts)	60.000,00	60.000,00	<b>65.000,00</b>
Art. 6 (Missions des agents et du personnel)	28.000,00	28.000,00	28.000,00
<b>Total</b>	<b>146.500,00</b>	<b>146.500,00</b>	<b>151.500,00</b>
<b>Chapitre 2 – Rémunérations</b>			
Art.1 (Rémunérations personnel Cat. A, B et C)	1.162.000,00	1.162.000,00	<b>1.295.000,00</b>
Chargé de recherches rémunéré par des banques allemandes		(74.500,00)	
Art.2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels)	17.500,00	17.500,00	17.500,00
<b>Total</b>	<b>1.179.500,00</b>	<b>1.261.500,00</b> (1.33.000,00)	<b>1.312.500,00</b>
<b>Chapitre 3 – Charges sociales</b>			
Art. 1 (Assurances sociales)	300.000,00	330.000,00	<b>350.000,00</b>
Art. 2 (Assurance pour accidents)	8.000,00	8.000,00	<b>8.500,00</b>
<b>Total</b>	<b>308.000,00</b>	<b>338.000,00</b>	<b>358.500,00</b>
<b>Chapitre 4</b>			
Indemnité intégrative au personnel à la retraite	2.500,00	2.500,00	2.500,00
<b>Chapitre 5</b>			
Impression de publications	36.500,00	36.500,00	36.500,00
<b>Chapitre 6 – Frais d'administration</b>			
Art.1 (Papeterie)	21.000,00	21.000,00	21.000,00
Art. 2 (Téléphone et fax)	20.000,00	20.000,00	<b>23.000,00</b>
Art. 3 (Correspondance) <sup>1</sup>	18.000,00	18.000,00	<b>20.000,00</b>
Art. 4 (Frais de représentation)	4.650,00	4.650,00	4.650,00
Art. 5 (Frais d'interprétation)	27.500,00	27.500,00	27.500,00
Art. 6 (Divers)	6.700,00	6.700,00	6.700,00
<b>Total</b>	<b>97.850,00</b>	<b>97.850,00</b>	<b>102.850,00</b>
<b>Chapitre 7 – Frais d'entretien</b>			
Art. 1 (Eclairage et énergie électrique)	14.500,00	14.500,00	14.500,00
Art. 2 (Chauffage)	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Art. 3 (Eau)	6.500,00	6.500,00	<b>7.000,00</b>
Art. 4 (Assurance de l'immeuble)	11.500,00	11.500,00	11.500,00
Art. 5 (Matériel de bureau)	24.000,00	24.000,00	24.000,00
Art. 6 (Entretien de l'immeuble)	15.000,00	15.000,00	15.000,00
Art. 7 (Louage d'ouvrage)	25.000,00	25.000,00	25.000,00
<b>Total</b>	<b>116.500,00</b>	<b>116.500,00</b>	<b>117.000,00</b>
<b>Chapitre 9 - Bibliothèque</b>			
Art. 1 (Achat de livres)	92.000,00	92.000,00	92.000,00
Art. 2 (Reliure)	6.500,00	6.500,00	6.500,00
Art. 3 (Logiciel)	15.000,00	15.000,00	15.000,00
<b>Total</b>	<b>113.500,00</b>	<b>113.500,00</b>	<b>113.500,00</b>
<b>Chapitre 10</b>			
Promotion des instruments d'UNIDROIT	5.000,00	5.000,00	5.000,00
<b>Chapitre 11</b>			
Programme de coopération juridique	15.000,00	15.000,00	15.000,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>2.020.850,00</b>	<b>2.132.350,00</b> (2.206.850,00)	<b>2.214.850,00</b>

## ANNEXE II

**INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE**  
**105<sup>ème</sup> session de la Sous-commission de la Commission des Finances**  
**23 mars 2006-05-03**

**Déclaration soumise par les Etats-Unis d'Amérique**

- Les Etats-Unis d'Amérique continuent d'exhorter UNIDROIT à pratiquer la discipline budgétaire et à faire tout ce qui est possible pour atteindre l'objectif d'une croissance budgétaire zéro nominal. Les Etats-Unis d'Amérique sont conscients que la discipline budgétaire oblige à prendre des décisions difficiles et à établir des priorités budgétaires.
- Les Etats-Unis d'Amérique reconnaissent le bien-fondé de maintenir le poste de co-Secrétaire Général adjoint, mais insistent pour que cela se fasse dans un contexte de discipline budgétaire maximum qui minimise les augmentations du budget d'UNIDROIT. Les Etats-Unis d'Amérique ne s'opposent pas à un financement alternatif pour le poste de co-Secrétaire général qui n'élargirait pas la base budgétaire ou les contributions des Etats membres ni 2007 ni pour les années à venir.
- Les Etats-Unis d'Amérique sont par conséquent contents et reconnaissants à l'égard du Royaume-Uni pour son offre de contribution volontaire en 2007 pour permettre à UNIDROIT de maintenir le poste de co-Secrétaire Général adjoint. Notre préoccupation est naturellement d'éviter des augmentations budgétaires pour les années au-delà de 2007.
- Les Etats-Unis d'Amérique reconnaissent les efforts que fait UNIDROIT pour limiter les coûts, mais relève que la décision antérieure de pourvoir le poste de co-Secrétaire Général adjoint a conduit à une proposition budgétaire prévoyant une augmentation de plus de 9% et une hausse modeste des contributions.
- En raison de cette décision antérieure, à laquelle les Etats-Unis d'Amérique avaient souscrit, les Etats-Unis souhaitent accepter, de façon tout à fait exceptionnelle, le projet de budget pour 2007 s'élevant à € 2.214.850, à condition que le Secrétariat et les Etats membres fassent tous les efforts pour éviter d'autres augmentations budgétaires en 2008 et au-delà.
- Par conséquent, les Etats-Unis d'Amérique s'opposent à toute disposition qui aurait pour résultat d'entraîner des coûts en 2007, 2008 ou après, qui soient supérieurs à ceux qui figurent au budget 2007 tel que proposé par UNIDROIT dans le document CF/SC (105)2.
- Les Etats-Unis d'Amérique souhaitent remercier UNIDROIT pour les efforts qu'il mène avec les Etats membres pour réduire ou éliminer leurs arriérés. Etant donné la proposition de maintenir le poste co-Secrétaire Général adjoint, le Secrétariat d'UNIDROIT devrait poursuivre ses efforts auprès des Etats membres pour obtenir le paiement des contributions impayées.
- Si les efforts du Secrétariat d'UNIDROIT n'ont pas pour effet de nouvelles réductions des arriérés, et en particulier si les contributions des Etats membres ne suffisent pas à faire face à l'augmentation proposée de 4,47% au budget 2007, les Etats-Unis d'Amérique demandent au Secrétariat de déterminer d'autres moyens pour obtenir le versement des contributions impayées ou pour réduire les dépenses en 2007.